



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité :  
Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 8 juin 2021**  
**Qe - 2021/27**

***Aujourd'hui 8 juin 2021, à 14h08,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Présidence de Madame Claudine BICHET de 15h58 à 16h40.

Suspension de séance de 16h46 à 17h00.

**Etaient Présents :**

*Messieurs Pierre HURMIC et Nicolas FLORIAN présents sauf de 16h38 à 16h40.*

*Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 16h05, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 16h05,*

*Madame Charlee DA TOS présente jusqu'à 17h15, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h30, Madame Nathalie*

*DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Monsieur Laurent GUILLEMIN*

*présents jusqu'à 18h00 et Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19h00.*

**Excusés :**

**Question écrite du groupe Bordeaux en  
lutttes présentée par Philippe POUTOU à  
propos de la rentrée scolaire dans les écoles**

La prochaine rentrée des classes commence à s'organiser dans les écoles et avec elle, la mise en place du dispositif des classes de grandes sections dédoublées en REP (réseau d'éducation prioritaire).

Ce dispositif, mis en place par l'Education nationale, a pour objectif de réduire les inégalités scolaires, de créer un climat plus propice aux apprentissages et tendre à la réussite de tous les élèves. Afin que les enseignants, de ces classes de grandes sections dédoublées, puissent être au plus près de leurs élèves, les effectifs sont réduits et ne peuvent dépasser seize élèves par classe. Jusqu'à présent il y a une ATSEM dans chaque classe de maternelle, ce qui permet à l'enseignant d'avoir une aide précieuse pour la mise en place des projets pédagogiques et qui permet aux enfants d'être accompagnés dans leur apprentissage de l'hygiène mais aussi de l'autonomie.

Les équipes pédagogiques concernées par ce nouveau dispositif, viennent d'apprendre qu'avec la baisse des effectifs, les ATSEM seraient « mutualisées ». Autrement dit que l'agent circulera entre deux ou trois classes. Il est évident qu'avec une telle organisation ce dispositif perd tout son intérêt, comme vous le savez les situations dans les classes sont complexes, il y a des élèves en situation de handicap, des élèves qui ont besoin d'avoir un accompagnement personnalisé etc.

Comment voulez-vous que les élèves les plus fragiles qui sont souvent les plus éloignés de la culture scolaire puissent bénéficier au maximum de ces effectifs réduits si de l'autre côté vous enlevez une ATSEM, qui est un agent spécialisé dans l'accueil de la petite enfance.

Tout au long de l'année, c'est encore plus criant en temps de crise sanitaire, les personnels municipaux font part du manque d'effectif, obligeant les équipes aussi bien des agents que des enseignants à bricoler des solutions de remplacement insatisfaisantes. Les deux années passées ont été particulièrement éprouvantes, il est urgent qu'une ville comme Bordeaux se donne les moyens dès maintenant de recruter et de former du personnel afin que les élèves puissent être accueillis dignement et que tout le monde puisse être respecté comme il se doit.

Pouvez-vous garantir que vous ferez le nécessaire pour qu'il y ait une ATSEM dans chaque classe de maternelle, ainsi que dans les classes de grandes sections dédoublées ? Allez-vous aussi mettre les moyens pour recruter et former du personnel dans les écoles (entretien, restauration scolaire ...) de façon pérenne pour enfin commencer une année scolaire dans de bonnes conditions, à la fois pour le personnel et pour les enfants ?

Fait à Bordeaux, le 8 juin 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Philippe POUTOU**